

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

Séance ordinaire

Le Mardi vingt et un Octobre deux mil vingt-cinq à dix-heures heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 Octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Secrétaire de la séance : Monsieur TURQUIN Alex

Présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DAZY Bernard, DELPLANQUE Nicolas, DREANO Frédérique, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Eric, et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, VOLANT Aline, WOJTYSIAK Hélène, DUBOS Astrid

Absents non excusés : Messieurs DELOHEN Michel, JOZEFOWICZ Olivier et Madame BOULINGUEZ Denise,

Absente excusée : DUBOS Astrid

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Réseau mobile en zone blanche - Rues Saint Martin, Moulins bleus, etc...
4. Assurance - acceptation d'un remboursement
5. Cimetière - règlement du cimetière - urne
6. Vestiges - Tarif location
7. Tarif - Location future salle ancienne mairie
8. Mariage - secrétaire de mairie
9. Communications

1. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu précédent. Sans commentaire, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 17 Juillet 2025 à l'unanimité.

2. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS.

M. le Maire donne la parole à Mme WIELGOSIK Amandine, Secrétaire de Mairie, pour la lecture des décisions :

- Droit de préemption rejeté pour les parcelles : AE347 AE225 AE226 AE227 AE50 AE343 AE344 AM156 AM144 AM395 AH317 ZB27 ZB28
- Achat d'une cavurne

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie pour la lecture des autres décisions :

- Signature de la convention avec la TE80 (FDE80) pour l'amélioration de l'aspect esthétique d'un poste de distribution publique d'électricité.
 - Fin de 3 contrats aidés
 - Fin de 3 contrats à durée déterminé
 - Renouvellement de 5 contrats à durée déterminée
 - 3 nouveaux contrats à durée déterminée
 - 1 nouveau contrat aidé avec le Conseil départemental
- M Le Maire souligne que ce contrat aidé est exceptionnel et n'est attribué que pour l'Ecole.

3. **RESEAU MOBILE EN ZONE BLANCHE – Rues Saint Martin, Moulins Bleus, etc...**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une étude a été faite auprès d'un opérateur pour implanter un poteau-relais pour couvrir la partie zone blanche de la commune : rues Saint Martin, Les Moulins Bleus, Cité des Prés etc... La zone blanche provoque des problèmes de connexions sur les réseaux mobiles et la téléphonie. L'opérateur a d'abord proposé d'installer l'antenne-relais dans le cimetière ce qui a été refusée. Il a été proposé un terrain aux alentours (Le plan est montré sur l'écran vidéo).



Il informe que le poteau proposé est à peu près le même que celui à côté de la caserne des pompiers à Flixecourt, mais moins haut et moins large.

Il souligne que les nuisances des ondes seront très faibles, deux fois moins qu'un micro-onde selon l'opérateur et que le coloris s'intégrera dans l'environnement.

Après l'étude de la faisabilité, le point proposé a été accepté par l'opérateur. Une négociation est en cours avec l'agriculteur pour obtenir l'accès à une partie de son terrain le temps de l'implantation de l'antenne-relais et également l'obtention d'une partie de son terrain pour l'implantation d'une place de parking pour les visites de contrôle du site.

Une convention sera mise en place et une redevance d'occupation du domaine public sera attribuée d'environ 2.000 €uros à l'année.

Cette antenne permettra de couvrir le village. L'antenne ne pourra recevoir que l'opérateur qui est Orange.

Le conseil Municipal, après discussion, valide, à l'unanimité, l'implantation de cette antenne-relais, accepte la redevance d'occupation du domaine public et autorise le maire à signer les documents s'y réfèrent.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

4. **ASSURANCE – ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, qui informe l'assemblée que l'assurance rembourse la commune pour un trop payé sur les assurances annuelles. Ce remboursement intervient en chèque pour un montant de 295,13 €uros.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque de l'assurance GROUPAMA pour un montant de 295,13 €

Délibération : adoptée à l'Unanimité

5. CIMETIERE – REGLEMENT DU CIMETIERE - URNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'installation d'une urne sur une concession. Comme le règlement cimetière ne régit pas ce genre de demande, il y a lieu de délibérer pour palier à ce vide réglementaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la pose :

- Pour une concession simple : 2 urnes funéraires
- Pour une concession double : 4 urnes funéraires

L'emplacement reste au choix du demandeur et l'installation sera faite par un professionnel.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

6. VESTIGES – TARIFS LOCATIONS

M Le Maire informe l'assemblée que suite à l'organisation du mariage de la secrétaire dans les vestiges de l'Eglise cet été, il y a lieu de définir un tarif et les modalités de locations.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

→ La gratuité du site pour les associations stelliennes et les manifestations religieuses (Paroisse de Flixecourt) pour le week-end ou semaine. L'installation des bancs sera faite par les associations.

→ Pour les Mariages laïques :

Création de deux forfaits :

- Forfait Mariage : 300 €
- Forfait Mariage et Vin d'honneur : 500 €

Pour les 2 forfaits :

Location du site

Matin : le samedi à 09h00

Soir : Pour le forfait Mariage : 2 heures après l'heure fixé du mariage. (Ex : mariage à 16h – reprise des lieux à 18h) avec une heure fixe de fin à 19h00 maximum.

Pour le forfait Mariage et Vin d'honneur : 5 Heures – avec une heure fixe de fin à 19h00 maximum.

Prêt du matériel : Bancs, chaises, micro, sono et pupitre – pour les vins d'honneur : les mange-debout.

Pose et dépose du matériel prêté par les employés communaux.

Une caution de 800 €uros sera demandée

Une attestation d'assurance RC

Des poubelles de tri sélectif seront installées pour les vins d'honneur.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

7. TARIF – LOCATION FUTURE SALLE - ANCIENNE MAIRIE

M le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'ancienne mairie avancent bien (il est présenté sur vidéo projecteur des photographies des travaux). Il propose également à l'assemblée de définir dès à présent les modalités de location future de cette salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et définit comme suit la location de cette salle :

Pour toutes les manifestations :

→ La salle sera accordée qu'aux Stelliens

- Capacité maximum 75 personnes
- Un calendrier des manifestations sera tenu par le secrétariat.
- Toute demande devra être faite au secrétariat en amont de chaque manifestation.
- La location sera à la journée : de 09 h à 22 h maximum
- Possibilité en semaine et le week-end
- La salle et les wc seront rendus nettoyés et propres
- Les locataires devront respecter les règles sur le bruit et les nuisances sonores
- La salle sera vide de vaisselle

Pour les Associations stelliennes :

- La gratuité de cette salle sera accordée
- Une caution sera demandée
- Une attestation d'assurance de RC

Pour les autres manifestations :

- La salle sera louée pour :
 - Décès (La gratuité est accordée)
 - Anniversaire
 - Repas de famille
- Une caution sera demandée - non encaissée de 800 €uros
- Le montant de la location sera de : 80 €uros
- Attestation d'assurance de RC
- Ouverture et fermeture du lieu avec état des lieux.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

8. MARIAGE – SECRETAIRE DE MAIRIE

M Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le cadeau de mariage de la secrétaire de mairie. Il soumet la proposition qu'il a vu au salon de l'artisanat de l'Etoile, la photographie des Iris.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder le cadeau de mariage d'une valeur de 175 €uros.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

9. COMMUNICATIONS :

M Le Maire informe l'assemblée de :

- ❖ **DETR Equipement Mairie** Le conseil municipal avait statué en urgence pour solliciter la DETR pour les équipements de la mairie à 40 %, elle a obtenu 30 % de subvention.
- ❖ **POTEAU ELECTRIQUE** : Qu'un camion à dégrader un poteau électrique – Rue Saint Martin – Grâce aux caméras, l'auteur des faits a été contacté – son assurance a été sollicité et prendra en charge les réparations.
- ❖ **CAVITE** : qu'une administrée a vu une cavité se former dans la cour de sa maison.
- ❖ **TRAVAUX DIVERS** : que les trottoirs vont être rénovés Rues Victor Hugo, Anthime Gigaut et des Ergonnes – Les travaux Place Roger Minard et le parking du cimetière sont en cours.
- ❖ **CHICANES** : Le retour du département pour la subvention est prévu pour début novembre. Les travaux pour la création des Chicane est en cours Rue de Long et

interviendra rapidement pour l'aménagement de l'HECCE HOMO. L'actualisation du devis par l'entreprise Lhotellier a été renégocié, aucune augmentation du devis initial n'a été appliqué. Le prix est à l'identique qu'il y a 2 ans.

- ❖ **POSTE ELECTRIQUE** : Que la TE80 a validé la demande de subventions pour l'embellissement du poste électrique. Le poste a été fait en octobre.



- ❖ **RAMASSAGE DES GROS OBJETS** : qu'un projet de ramassage des gros objets est prévu – deux fois par an – pour débarrasser les gros objets
- ❖ **MISE EN PLACE D'UN SERVICE** d'aide pour les personnes en grandes difficultés pour se déplacer pour faire le tri sélectif. Il sera établi sous certaines conditions mais permettra à les aider dans le transport aux bennes à tri.

Informations des Adjoint :

- ❖ **M DELPLANQUE Nicolas** : Les audits énergétiques ont été réalisés sur les 3 maisons en vente à la SIP. M Le Maire précise qu'un bornage a été fait pour diviser la parcelle qui comprenait l'ancienne mairie.
- ❖ **Mme LEFEVRE Joëlle** : Elle demande si la demande à SOS MEDECIN peut être remise à jour. M Le Maire précise que celle-ci est toujours en cours.

Clôture de la séance à 18 h 56

Fait le 27 Octobre 2025
Le secrétaire de séance
HEROUART Michel

Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

